



Bureau du 4 mars 2025

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 09h30

Cette réunion du Bureau s'est déroulée en visio-conférence.

Etaient présents :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Nicolas GRAVELLE	Président Eure Normandie Numérique
Monsieur	James BLOUIN	CC Vexin Normand
Monsieur	Sylvain BONENFANT	Département de l'Eure
Monsieur	Guy DOSSANG	Région Normandie
Monsieur	Daniel JUBERT	Département de l'Eure
Monsieur	Jean-Claude PROVOST	Interco Normandie Sud Eure

Il est à noter qu'un problème technique a empêché l'enregistrement intégral de cette réunion du Bureau.

Etaient excusés :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Frédéric DUCHE	Département de l'Eure
Monsieur	Max RONGRAIS	CC du Pays de Conches

Eure Normandie Numérique :

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur général adjoint	Non votant
Agent ENN	Elodie BOINET	DAF	Non votant
Agent ENN	Elise BRIGAND	Directrice des usages du numérique	Non votant
Agent ENN	Justine CAREL LEFERT	Assistante de Direction	Non votant
Agent ENN	Emmanuel CATTELIN	Directeur technique	Non votant
Agent ENN	Annie JACQUES	Responsable de la communication	Non votant

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Bureau :

- Adoption du Procès-verbal du précédent Bureau
- Avenant n°2 au contrat de location du Centre Janvier de la Motte
- Modification du tableau des effectifs (Poste Rédacteur principal 2e classe)

Le premier rapport concerne l'adoption du procès-verbal du précédent Bureau en date du 9 décembre 2024.

Aucune remarque ou modification n'est apportée.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le deuxième rapport concerne l'avenant n°2 au contrat de location du Centre Janvier de la Motte

M. GRAVELLE rappelle que le 1^{er} juillet 2016 le syndicat et le Département de l'Eure ont signé une convention de mise à disposition de locaux au Centre janvier de la motte pour les besoins d'Eure Normandie Numérique.

M. GRAVELLE précise que l'indice de révision de prix à la convention fait état de la prise en compte du dernier indice INSEE connu à la signature, à savoir l'indice du 4^{ème} trimestre 2015, or l'indice connu à la date de signature était celui du 1^{er} trimestre 2016.

À la demande du payeur départemental et suite aux échanges entre le syndicat et le Département, il est convenu la rédaction d'un avenant afin de conserver l'indice du 4^e trimestre 2015.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. HADIDA profite de l'occasion pour faire un point concernant le déménagement prochain des locaux d'ENN à la CCI Portes de Normandie.

Le troisième rapport concerne la modification du tableau des effectifs.

M. GRAVELLE indique que Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, de modifier le tableau des emplois.

Suite à la réussite de Madame Justine Carel Lefert à l'examen professionnel de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, il convient de modifier le tableau des emplois d'Eure Normandie Numérique et de procéder à sa nomination.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ce Bureau est également un Bureau préparatoire au Comité Syndical du 10 mars 2025.

Il est ainsi présenté aux membres du Bureau présents, les rapports qui seront transmis à l'ensemble des délégués dont voici l'ordre du jour :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent comité
- Adhésion des nouveaux membres à la compétence services et outils numériques
- Rapport Annuel du Délégué
- Avenant n°7 à la DSP
- ROB

M. GRAVELLE commence par les nouveaux membres adhérant à l'Agence et indique que pour ce comité, ce sont les adhésions de 32 collectivités qui sont à valider portant le nombre d'adhésions à 408 collectivités au total.

M. GRAVELLE poursuit avec le Rapport Annuel du Délégué, il indique que la CCSPL s'est réuni le 28 février dernier pour examiner le compte rendu annuel du délégué de service public.

M. GRAVELLE déplore un manque de transparence de la part du délégataire.

M. GRAVELLE continue avec l'avenant n°7 à la Délégation de Service Public, il précise que cet avenant fait suite à la sortie de la Caisse des Dépôts et Consignations de l'actionnariat.

Cette sortie nécessite de revoir le financement de la société ad hoc dont le délégataire a informé le SMO en septembre 2024 une société détenue désormais ainsi :

- AXIONE et BOUYGUES ENERGIES & SERVICES : 15%
- VAUBAN INFRA FIBRE : 85%

Ces changements nécessitent d'être approuvés par voie d'avenant et validés en comité syndical.

M. GRAVELLE passe à la présentation du ROB et laisse la parole à M. BOYARD pour la partie technique.

M. BOYARD débute en indiquant que le délégataire va déployer les complétudes du réseau dans le périmètre affermé en principe d'ici mi-2025.

Il ajoute qu'une extension du réseau de collecte est prévue pour améliorer la qualité des services.

Il précise qu'il faudra maintenir la pression pour que cela dure dans le temps notamment avec la mise en place des audits et contrôles systématiques de l'activité du délégataire.

Enfin, M. BOYARD conclut avec l'objectif de résolution des litiges avec les constructeurs (signature des DGD, contentieux TA). Il ajoute que des premières discussions auront lieu avec SOBECA en avril et pour Orange cela est plus compliqué car les enjeux sont plus élevés.

M. HADIDA souhaite aborder les nombreux projets d'investissement, il évoque un projet important de sécurisation des réseaux concernant 77 sites du département (GFU). Il précise qu'il s'agit également d'un programme d'investissement lourd qui va absorber une partie des revenus sur les prochaines années.

Madame BOINET poursuit la présentation du ROB avec la partie financière.

Il est précisé les résultats de chaque budget au titre de l'exercice 2024

Budget estimatif 2025 du budget principal :

SECTION	DEPENSES BP 2025	RECETTES BP 2025
FONCTIONNEMENT	2 910 168,12 €	2 910 168,12 €
INVESTISSEMENT	490 000,00 €	490 000,00 €

Budget estimatif 2025 du budget annexe 1G:

SECTION	DEPENSES BP 2025	RECETTES BP 2025
FONCTIONNEMENT	3 574 254,46 €	3 574 254,46 €
INVESTISSEMENT	2 356 524,77 €	2 356 524,77 €

Budget estimatif 2025 pour le budget annexe 2G:

SECTION	DEPENSES BP 2025	RECETTES BP 2025
FONCTIONNEMENT	42 862 362,99 €	42 862 362,99 €
INVESTISSEMENT	48 649 743,95 €	48 649 743,95 €

M. GRAVELLE souhaite aborder plusieurs points divers avec les membres du Bureau.

Le premier point concerne le prix Ville Internet qui a été attribué à Eure Normandie Numérique il y a un mois à Saint-Raphaël, véritable reconnaissance pour le syndicat. M. GRAVELLE regrette un manque de communication sur le sujet du Département.

Une communication sera faite aux membres du comité syndical.

Le deuxième point concerne un courrier de M. MORIN en sa qualité de Président de la Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge qui a été adressé au syndicat.

M. HADIDA indique que M. MORIN souhaite que les recettes qui sont dégagées par le déploiement de la fibre soient en partie utilisées à la protection du patrimoine naturel.

M. HADIDA explique que M. MORIN fait référence aux enfouissements de réseaux, il précise que cela n'est pas possible car ENN loue le réseau d'Orange, que le syndicat n'est que locataire et qu'il appartient donc à Orange d'assurer l'enfouissement de ses réseaux aériens.

M. GRAVELLE demande aux membres du Bureau s'ils souhaitent aborder d'autres sujets.

M. JUBERT soumet l'idée que ENN pourrait prendre en charge les équipements numériques pour le maintien à domicile des personnes âgées isolées, que cela rentrerait dans le cadre des usages du numérique et qu'il est en attente d'un chiffrage de la direction santé autonomie du Département.

M. GRAVELLE répond qu'il faut savoir combien cela pourrait coûter et surtout si cela entre dans le domaine de compétence du syndicat. Réflexion à mener.

Madame BOINET communique les derniers chiffres concernant la collecte de câbles pour l'opération des petits doudous notamment le territoire de la Communauté de Communes de Roumois Seine qui arrive en tête du classement avec 2,7 tonnes.

M. JUBERT souhaite partager l'étonnement de plusieurs maires concernant les coûts pour l'adduction au réseau télécom des constructions neuves à la charge des propriétaires.

M. HADIDA répond qu'effectivement ces coûts sont importants et peuvent s'élever à plusieurs milliers d'euros.

M. CATTELIN précise que lorsqu'un propriétaire achète un terrain non viabilisé, c'est à lui de réaliser ses adductions en eau, électricité et télécom, cela relève du code de l'urbanisme, il ajoute que pour la visite technique, Axione l'a proposé à 300 € alors qu'Orange est à 950 € par exemple.

M. JACQUES précise qu'avant le début des travaux d'adduction, ENTHD réclame 300 € pour le devis technique puis 700 € d'ouverture de frais de chantier ainsi que le génie civil aux mètres linéaires.

M. HADIDA indique qu'une discussion est en cours avec ENTHD concernant les frais de chantier qui eux semblent très élevés.

M. BOYARD indique que les tarifs d'ENTHD peuvent paraître chers pour les particuliers mais si on compare à ce qui se fait ailleurs, les autres sont sensiblement plus chers.

M. BOYARD termine en précisant que les particuliers peuvent réaliser eux-mêmes ces travaux d'adduction en faisant appel à des entreprises privées pour le domaine privé.

M. GRAVELLE souhaiterait qu'une note soit rédigée sur nos investissements pour l'avenir pour décider sur quels projets annexes on peut aller et pour avoir des perspectives avec l'actualisation de nos budgets à plus long terme.

M. GRAVELLE remercie les membres du Bureau pour leur participation.

La séance est levée à 10h10.

Fait à Évreux, le 4 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Date publication : 07/03/2025